

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 mars 2010 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mmes Nathalie Boisclair, Lucie Désilets, Michelle Laguë et Nicole Leblanc

MM Roch Dumont, Michel Gervais et Normand Héroux

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Du primaire : M. Nicolas Léonard

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Mme Francine Chabot

COMMISSAIRE ABSENTE :

Mme Chantal Boisselle, représentante des parents au secondaire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. André Byette, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

Mme Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information

Mme Louise Nadon, directrice adjointe au Service des ressources matérielles

Me Alice Raynard, avocate au Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

32-CE-2009-2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h.

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2010

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Gervais:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2010
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École Guillaume-Vignal – fenestration phase II et remplacement des portes extérieures / sortie B-18
12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1 Prolongation du contrat de services de télécommunication cellulaire
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

33-CE-2009-2010

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2010

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 février 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2010

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

34-CE-2009-2010

**ÉCOLE GUILLAUME-VIGNAL – FENESTRATION PHASE II ET
REPLACEMENT DES PORTES EXTÉRIEURES / SORTIE B-18**

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes «Vincent Leclerc & ass.» d'octroyer le contrat à l'entrepreneur «Construction Brault inc.»;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Michelle Laguë :

QUE le contrat pour le projet 025-025-45385 – École Guillaume-Vignal, Fenestration phase II et remplacement des portes extérieures / sortie B18, soit accordé à la firme «Construction Brault inc.» pour un montant total de 119 716,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 24 février 2010 déposé par le Service des ressources matérielles;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

35-CE-2009-2010

**PROLONGATION DU CONTRAT DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNI-
CATION CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à un appel d'offres public pour les services de télécommunication cellulaire le 7 mai 2007 pour une période de trois années se terminant le 5 juin 2010;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres comporte la possibilité de poursuivre pour une période additionnelle de trois ans se terminant le 5 juin 2013;

CONSIDÉRANT que la durée de l'entente est basée sur les pratiques de télécommunication les plus avantageuses pour les contrats de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT que la firme Telus Québec a été retenue car elle avait présenté la plus basse soumission conforme;

Initiales du
président

Initiales du
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2010

CONSIDÉRANT l'importance des critères de continuité pour les établissements et unités administratives de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les coûts des nouveaux équipements et des forfaits sont égaux ou inférieurs à ceux obtenus dans la soumission de Telus Québec déposée en mai 2007;

CONSIDÉRANT l'expertise de Telus Québec développée dans le milieu de l'éducation et la qualité des services offerts à la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roch Dumont :

QUE le contrat pour les services de télécommunication cellulaire soit prolongé avec la firme Telus Québec pour une période additionnelle de trois années se terminant le 5 juin 2013 et ce, aux mêmes conditions que celles mentionnées dans l'appel d'offres;

QUE l'offre bonifiée des forfaits soit intégrée au contrat couvrant la période additionnelle se terminant le 5 juin 2013;

QUE la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer les contrats et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

Aucun autre point n'a été abordé.

QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS

Aucun commissaire représentant les parents n'a pris la parole.

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 18.

Présidente

Secrétaire générale